

| | | |
|------------|--|--|
| Code INSEE | MESNIL-EN-OCHE Budget Mesnil-en-Ouche M14 | Reception par le préfet : 20/04/2023 |
| | | Publication : 20/04/2023 Le Maire, Jean-Louis M. DELON 2022 |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 58
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de membres exprimés : 36
 VOTES :
 Pour : 36 Contre : 0 Abstentions : 0

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|---------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 741 915,76 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 2 597 792,40 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 3 339 708,16 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | 763 946,52 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | -1 591 484,25 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 827 537,73 |
| AFFECTATION = C. = G. + H. | 3 339 708,16 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 827 537,73 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 2 512 170,43 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A, le

